



BAREME DES FRAIS DE CARBURANT A LA HAUSSE POUR 2021

L'administration vient de mettre à jour le barème des frais de carburant pour 2021, à la hausse par rapport à l'année précédente (BOFiP-BAREME-000003-09/02/2022).

Source : Actualité BOFiP du 9 février 2022

Barème des frais de carburant au kilomètre pour 2021					
Véhicules de tourisme				Deux-roues motorisés	
Puissance fiscale	Gazole	Super sans plomb	GPL	Puissance	Frais de carburant au km
3 à 4 CV	0,079 €	0,102 €	0,064 €	< 50 cc	0,033 €
5 à 7 CV	0,097 €	0,125 €	0,079 €	De 50 cc à 125 cc	0,067 €
8 et 9 CV	0,116 €	0,149 €	0,094 €	3, 4 et 5 CV	0,085 €
10 et 11 CV	0,131 €	0,168 €	0,105 €	Au-delà de 5 CV	0,118 €
12 CV et +	0,145 €	0,187 €	0,117 €		